



Ardenne-Famenne

Ardenne-Famenne

Marloie, le 27 novembre 2020



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CLDR Par visioconférence, le 24 novembre 2020

Présents :

- Julie MOMMAERTS-HERMAN (Présidente), Yvon HERMAN (Vice-Président), Albert MANIQUET, Thierry LAVIS, Bernard CONVIÉ, Françoise LEBEAU, Joseph BRISBOIS, Gwenaël DELAITE, Marie-Rose DIEUDONNÉ, Jean-Luc FIVET, Alain HENRARD, Jean-Paul MARSIGNY, Catherine JASPART, Annick LOUIS, Louis MELIGNON et Sophie DRICOT, Membres de la CLDR ;
- Pol BOUCHE, Nathalie BOISDEQUIN et Rémy CARTON DE TOURNAI, invités ;
- Daniel CONROTTE, Cellule Développement Durable de la Province de Luxembourg ;
- Marie GOOVAERTS et Alain JACQUET, Fondation Rurale de Wallonie.

Excusé :

- Arthur ZABUS, Membre de la CLDR.

Vu le contexte sanitaire et le confinement imposé, la réunion est organisée en visioconférence via l'outil Zoom. En début de réunion, un quiz sur le thème de la nature permet à chaque participant de se familiariser avec les fonctionnalités de Zoom.

Julie Mommaerts-Herman, Présidente de la CLDR, accueille les participants pour cette réunion un peu particulière. Même si c'est à distance, elle se réjouit de retrouver les membres de la CLDR et de poursuivre les activités de la Commission.

1. APPROBATION DU DERNIER PV

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 3 mars 2020 est approuvé sans modification.



2. PRESENTATION DU PLAN D' ACTIONS ENERGIE DURABLE – CLIMAT (PAEDC)

1. Présentation du PAEDC, par Daniel Conrotte

La commune de Marche-en-Famenne souhaitait rentrer dans la Convention des Maires et impliquer tout le Pays de Famenne. La Province de Luxembourg a alors proposé ses services. Sur les 6 communes du Pays de Famenne, trois (Hotton, Nassogne et Durbuy) avaient déjà déposé leur plan. Le travail réalisé est un plan d'action conjoint pour les trois autres (Marche-en-Famenne, Somme-Leuze et Rochefort). En 2021, les plans des 6 communes seront fusionnés, sous la coordination de l'asbl Pays de Famenne.

1.1. La Convention des Maires

La Convention des Maires est une initiative européenne, mais elle se généralise de plus en plus à travers le monde. Elle vise plusieurs objectifs dont :

- Lutter contre le réchauffement climatique ; c'est le volet « atténuation ». Il s'agit de réduire de 40 % les émissions CO₂ du territoire d'ici 2030.
- Réduire la dépendance énergétique du territoire européen (donc réduire le recours aux énergies fossiles).
- Proposer des actions d'adaptation aux effets du changement climatique ; c'est le nouveau volet « adaptation ». Il s'agit de prendre des mesures par rapport aux phénomènes climatiques extrêmes qui deviennent de plus en plus fréquents.

L'objectif n'est pas contraignant.

Comment ?

- En mobilisant tous les acteurs du territoire, dont les citoyens car ils disposent d'une marge de manœuvre importante.
- En réduisant la consommation énergétique.
- En produisant des énergies renouvelables.

La Convention des Maires vise avant tout l'implication des citoyens. « Planter 10 grandes éoliennes sur le territoire, c'est bien; mobiliser et faire participer les citoyens, c'est (beaucoup) mieux ! ».

Le PAEDC, ce sont des opportunités à saisir.

Un graphique de la production de CO₂ du territoire en 2006 met en évidence plusieurs constats :

- La commune, comme institution (administration, écoles, éclairage public...), n'est responsable que d'une petite partie des émissions de CO₂ du territoire ; l'action qu'elle peut avoir sur son patrimoine ne sera donc pas suffisante pour atteindre les objectifs.
- Le logement est le poste le plus important, d'où la nécessité de mobiliser les citoyens (qui peuvent aussi agir sur leurs déplacements).
- Le pétrole (via ses dérivés) est la principale source d'énergie du territoire.

A ce jour, le Pays de Famenne (territoire) a déjà réalisé ou programmé 59,5% de l'objectif (par rapport à 2006), via des installations photovoltaïques, l'amélioration des bâtiments (résidentiels ou autres), la valorisation des déchets (pour la zone Idélux)...

Le pouvoir politique ne doit donc pas assumer seul tout ce plan, mais il a un rôle d'exemplarité (projets UREBA) et il doit porter un message politique clair.

Plutôt que des projets pharaoniques, le PAEDC vise un ensemble de petites actions réalistes, des créations d'opportunités, des projets rassembleurs...

L'aspect social est important aussi ; personne ne doit être abandonné. L'accès aux énergies renouvelables ne doit pas être réservé aux plus riches.

Les thématiques environnementales apparaissent en filigrane ; des initiatives comme « zéro pesticide » ou « zéro déchet » font partie de la même dynamique, la même mobilisation...

1.2. Le PAEDC

Le PAEDC se base sur les émissions 2006 du territoire. Cette année de référence a été choisie car elle permet de disposer de sources de données et elle correspond au début du développement des énergies renouvelables.

Le PAEDC vise à la fois l'atténuation (réduction des gaz à effet de serre) et l'adaptation (protection du territoire) à travers deux types d'actions :

- Les actions douces : communication, mobilisation, formation, information, sensibilisation... Ces actions ne nécessitent pas un investissement financier important et n'ont pas un impact direct sur la réduction des émissions de CO₂. Mais, ce sont les leviers indispensables pour la concrétisation des actions dures.
- Les actions dures : performance énergétique des bâtiments, mobilité durable, énergies renouvelables (électricité et/ou chaleur), agroforesterie, éclairage public... Ces actions peuvent potentiellement nécessiter un financement conséquent et auront un impact direct sur la réduction des émissions de CO₂.

1.3. Pratiquement ?

Le PAEDC est un volumineux catalogue, mais l'important est de passer à l'action.

L'approche proposée est de choisir une thématique (ou une action dure) et de voir quelles sont les actions douces à mettre en œuvre pour faciliter sa concrétisation.

Exemple : l'isolation du bâti existant est une action dure (besoin de gros investissements). Quels sont les leviers ou les opportunités qui vont pousser les citoyens à agir ? Propositions d'actions douces : organisation de formations (chantiers participatifs...), groupements d'achats...

La commune de Rochefort doit communiquer sur ses intentions politiques, vers ses citoyens et vers le Pays de Famenne.

La CLDR peut poursuivre sa réflexion et faire part de ses idées à la commune de Rochefort. Mais, la coordination doit se faire au niveau du Pays de Famenne.

Le PAEDC est disponible :

- Sur le site de la Convention des Maires : https://www.conventiondesmaires.eu/a-propos/communaute-de-la-convention/signataires-fr/plan-d-action.html?scity_id=25029 (il faut rechercher « asbl Pays de Famenne »).
- Sur le site de l'Opération de Développement rural de Rochefort : <https://www.rochefort-odr.info/>

2. Echanges et perspectives

* A titre d'exemple, les participants sont interrogés sur la manière d'aborder une autre action dure : la mobilité propre. Les interventions débouchent sur de nombreuses pistes de réflexion :

- Apporter une information pertinente sur les voitures électriques : la pollution liée à la fabrication et au recyclage, le développement de nouvelles batteries sans métaux rares, la relocalisation de la production d'électricité, l'amortissement du coût...
- Réfléchir à des solutions comprenant voiture électrique + panneaux photovoltaïques + batteries intermédiaires.
- Développer des services de transport en commun adaptés au milieu rural.
- Améliorer ou créer des infrastructures cyclables.
- Taxer les véhicules polluants ou adopter une fiscalité incitative.
- Réduire les besoins de déplacements en favorisant les circuits courts, les produits locaux...
- ...

C'est bien de changer notre parc automobile mais si c'est pour que nos vieux diesel aillent polluer dans d'autres pays... Le parc automobile doit être adapté au niveau global :

- Des véhicules plus propres (matériaux de construction, obsolescence programmée, ...).
- Ne pas exporter nos véhicules polluants.
- Ne pas changer de véhicule pour répondre à une norme (mode, consumérisme...) : l'empreinte écologique de la construction d'un véhicule neuf (quelle que soit l'énergie utilisée) est trop conséquente.
- Une piste d'action possible : créer un achat groupé pour bénéficier de tarifs préférentiels.
- Informer : organiser la venue de spécialistes sur une thématique bien précise afin que les consommateurs puissent faire des choix en meilleure connaissance de cause.

* La gestion de l'eau est abordée dans le volet « adaptation », les problèmes survenant surtout en période de crue ou de sécheresse. Plusieurs actions douces sont imaginées :

- Sensibiliser les habitants.
- Imposer des citernes à eau de pluie.
- Dans les écoles, sensibiliser les enfants au fait de ne pas gaspiller. Néanmoins, si les enfants sont généralement très réceptifs à ce genre de message, ce n'est pas toujours le cas de leurs parents...
- Proscrire le béton/bitume pour augmenter la perméabilité des sols.
- L'extension de l'habitat ne fait qu'augmenter la pression sur les nappes phréatiques tout en diminuant la perméabilité des sols. Les politiques locales semblent pourtant favorables à l'octroi de permis d'urbanisme pour des projets urbanistiques parfois gigantesques. Comme la Flandre, la Wallonie envisage-t-elle la fin de l'urbanisation des campagnes ?
- Recourir à la permaculture et autres techniques qui engendrent une diminution des besoins en eau.
- ...

Yvon Herman fait remarquer qu'au niveau belge, la consommation d'eau a diminué au cours des 20 ou 30 dernières années. C'est lié à la fermeture de plusieurs industries et à la diminution des fermes (les grosses exploitations agricoles disposant de leurs propres forages).

La FRW se demande si multiplier les forages dans une nappe phréatique est vraiment une bonne solution...

* Les objectifs du PAEDC sont déjà atteints à 60 %... mais il reste 40 %. Ce n'est pas facile d'estimer s'ils seront atteints facilement ou pas. Ainsi, les investissements réalisés dans les logements résultaient surtout d'effets d'aubaine (primes régionales et communales)... et ces primes diminuent.

Mais, jusqu'ici les citoyens ont agi en désordre ; en se coordonnant, ils pourront avoir un impact plus important.

3. SUIVI DES PROJETS

Pour rappel, l'approbation du PCDR de Rochefort par le Gouvernement wallon ouvre la porte à des subventions dans le cadre du développement rural, selon des règles bien précises. La CLDR et le Conseil communal ont retenu 3 projets prioritaires :

- L'aménagement des entrées de village et la sécurisation des traversées
- La création d'un atelier rural à Préhyr
- La création de logements tremplins à Laloux

3.1. L'aménagement des entrées de village et sécurisation des traversées

Pour rappel, suite aux discussions avec les services régionaux en charge du développement rural et avec un Inspecteur sécurité routière du SPW, il s'avère nécessaire de revoir et préciser le contenu de la fiche-projet (type d'aménagement, budget...).

Suite à un marché public, la commune a mandaté le bureau Pepup (de Montgauthier) pour établir plusieurs propositions d'éléments à implanter aux entrées de villages. L'élément identitaire doit faire le lien avec la nouvelle charte graphique de Rochefort et nécessiter un entretien minimal.

Mi-novembre, le bureau Pepup vient de rendre son travail. Le Collège doit en prendre connaissance et le valider avant de le soumettre à la CLDR. Cela pourrait donc figurer à l'ordre du jour de la prochaine réunion de CLDR.

3.2. La création d'un atelier rural à Préhyr

Le dossier complet était à l'administration régionale dès novembre 2019, mais la Ministre en charge du développement rural, Madame Tellier, a décidé d'un moratoire sur les demandes de conventions, le temps de préciser sa politique en la matière.

Une circulaire ministérielle est sortie à la mi-octobre avec, notamment, de nouvelles règles pour le subventionnement. En conséquence, l'intervention de la Région pour ce projet passe de 80 % à 60 % de subsides.

La proposition de convention établie par la Région sera soumise au Conseil communal de Rochefort lors de sa séance du 25 novembre 2020.

3.3. La création de logements tremplins à Laloux

La situation est la même que pour le dossier de l'atelier rural, ci-dessus. Le taux de subventionnement est aussi passé de 80 à 60 %.

Ndlr : le Conseil communal a approuvé les deux conventions à l'unanimité.

4. ACTIONS DE LA CLDR : ETAT DES LIEUX

En parallèle aux 3 demandes de conventions (ci-dessus), la CLDR peut s'attaquer à la mise en œuvre d'autres projets, qui nécessitent surtout des bonnes volontés, des idées, de la coordination... :

- La mise en valeur touristique du « petit » ou/et « grand » patrimoine de toute la commune de Rochefort
- La mise en place d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)
- La mise en place d'une politique pour éviter la pénurie de médecins dans la commune

4.1. La mise en valeur touristique du « petit » ou/et « grand » patrimoine

Le lancement de cette action dépend de deux préalables :

- Une solution informatique pour encoder les données : la commune de Rochefort vient de faire l'acquisition de l'outil iA.Bibliotheca, développé par l'intercommunale IMIO avec qui la commune à l'habitude de travailler. Ce mercredi 25 novembre, Julie et Alain suivront une formation à l'utilisation de cet outil.
- L'assistance technique de la Province de Namur pour accompagner les bénévoles : la commune a introduit une demande fin septembre mais la Province ne pouvait plus y répondre pour 2020. Par ailleurs, le budget 2021 subit de profonds changements et les aides que la Province pourra apporter sont encore incertaines.

Lors d'une prochaine réunion, la CLDR pourra rentrer dans le concret :

- Découvrir le fonctionnement de l'outil iA.Bibliotheca (fonctionnalités, encodage...).
- Organiser la participation des habitants via la CLDR et un groupe de travail ouvert à tous (campagne de communication, réunion d'information, organisation du travail d'inventaire et d'encodage...).

M. Fivet rappelle que des plaques informatives sont posées sur les églises et chapelles ; ce travail se poursuit. Par ailleurs, le Cercle culturel et historique est preneur de cette démarche d'inventaire.

4.2. La mise en place d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)

Comme pour le développement rural, la Ministre Tellier revoit les dispositifs d'aides en faveur de la nature ; le nouveau mode de fonctionnement n'est pas encore connu.

Vu l'intérêt pour ce sujet, la CLDR décide d'organiser un groupe de travail relatif à la nature, comprenant des personnes intéressées par le sujet, tant au niveau de la CLDR qu'en dehors. Ce groupe aura pour objectifs :

- De faire l'inventaire des acteurs et des actions déjà mises en œuvre sur la commune de Rochefort.
- De préparer de nouveaux projets à initier (dont la mise en forme sera adaptée lorsque les nouveaux dispositifs régionaux seront connus).

4.3. La mise en place d'une politique pour éviter la pénurie de médecins dans la commune

Ce projet reste tout particulièrement d'actualité, mais il semble difficile de mobiliser les médecins dans ce contexte sanitaire.

5. DIVERS

* Ecole de Lavaux-Sainte-Anne : l'école est fermée et des bâtiments importants (classes de maternelles et primaires, appartement) sont inutilisés. Pour choisir leur nouvelle affectation, il serait intéressant que la commune associe les habitants du village à ses réflexions.

* Evaluation : les participants sont invités à évaluer la réunion à travers les symboles de la météo. D'une manière générale, le soleil brille (un peu ou beaucoup, avec ou sans nuages...) et les participants sont très contents de cette réunion. Evidemment, cela ne vaut pas une rencontre en présentiel, mais cette solution permet de se retrouver, d'échanger, de faire progresser les projets...

La FRW remercie les membres de la CLDR pour leur participation.

Fondation rurale de Wallonie
Rue des Tilleuls, 1^E 6900 Marloie
084/21 98 60 famenne@frw.be



MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !
Marie GOOVAERTS et Alain JACQUET
Agents de développement